c:\users\houyezj\desktop\laurence martin\conseil communal\projet de délibération\cc 2024-11-21 - cce-désignation des membres 2024-2025.docx

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024.

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président ;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins ;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,
V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN, P.DUBUISSON,
F. MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers Communaux ;
J.Y BROUET, Directeur Général.

Conseil communal des enfants (CCE)
Composition - Révision
Examen et approbation

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1122-30 et L1122-35 relatif à la mise en place de Conseils consultatifs ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 23.12.2021 décidant d'instituer un Conseil Communal des Enfants de Houffalize pour les enfants âgés de 9 à 12 ans ;

Vu les articles 3 et 4 du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal des Enfants approuvé par le conseil Communal en date du 20.12.2022 fixant les conditions d'éligibilité des candidats ;

Vu les articles 6 et 8 dudit règlement précisant les modalités des élections et de désignation des membres élus ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 24 janvier 2023 désignant pour la première fois les membres composant le Conseil Communal des enfants ;

Considérant que seuls des enfants scolarisés en 5ème et 6ème primaire peuvent y participer ; que certains des élus ont quitté l'enseignement primaire ;

Considérant dès lors que sa composition doit être revue ;

Vu l'appel à candidature lancé à l'intention des enfants de la Commune de Houffalize ;

Vu les candidatures reçues émanant des personnes suivantes :

	Nom et prénom	Année scolaire	Ecole	Adresse
1	Fudvoye Lucas	5P		
2	Stefano Alessio	5P		
3	Kettels Maé	5P		
4	Simons Arthur	5P		
5	Poncin Camille	6P		
6	Gerard Lénaïck	5P		
7	Gooris Luisa	5P		
8	Thiry Charly	6P		
9	Paulus Kalyssia	6P		
10	De Pinnewaert Manau	P5		

Considérant qu'il n'y a pas de candidat pour les enfants domiciliés mais non scolarisés sur la commune ;

Considérant également que les candidatures émanant de Kettels Maé, Simons Arthur, Gooris Luisa et de Thiry Charly ne répondent pas aux conditions d'éligibilité prévue par le règlement d'ordre intérieur (domiciliation en dehors du territoire communal) ;

Considérant qu'il est malgré tout de bon aloi de permettre aux candidats précités de participer aux activités du Conseil Communal des Enfants vu l'engagement dont ils ont fait preuve lors de l'appel à candidatures et d'autant plus que le règlement d'ordre intérieur fixe à 16 le nombre maximum de membres du Conseil Communal des Enfants ;

Sur proposition du Collège communal,
Le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par ... voix oui, ... non, ... abstention,

APPROUVE

Les résultats des élections des membres du Conseil Communal des enfants qui est donc constitué dès ce jour des personnes suivantes :

Projet de délibération

1. Membres effectifs :

1	Fudvoye Lucas	5P
2	David Noé	6P
3	Stefano Alessio	5P
4	Poncin Camille	6P
5	Lockman Manon	6P
6	Gerard Lénaïck	5P
7	Vander Heyden Antoine	6P
8	Pecquet Axel	6P
9	Paulus Kalyssia	6P
10	De Pinnewaert Manau	5P

2. Membres invités sans voix délibérative :

1	Kettels Maé	5P
2	Simons Arthur	5P
3	Gooris Luisa	6P
4	Thiry Charly	6P

Projet de délibération

L'animation et l'encadrement du Conseil Communal des Enfants sont assurés par deux personnes désignées par le Collège communal accompagnées par le CRECCIDE ;

Le secrétariat du Conseil communal des enfants est assuré par un membre du personnel communal ;

Les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission du CCE seront prévus au budget initial de l'exercice 2025 ;

Un contrat d'assurance indemnisant les membres et animateurs du conseil pour les dommages corporels occasionnés par un accident survenu durant une réunion ou une activité dudit conseil dans le cadre de ses missions a été conclu.

FAIT EN SEANCE EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s) J.Y BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur général,
J.Y BROUET

Le Bourgmestre,
M.CAPRASSE

Projet de délibération